

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.011

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 JANVIER 2001

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N°4 AU MARCHE DALKIA DE GESTION ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX

VOTE : UNANIMITE

A l'issue d'une mise en concurrence par voie d'Appel d'offres un marché a été confié à la Société DALKIA pour la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de modifier par voie d'avenant certaines clauses pour actualiser la gestion du marché.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'Avenant N°4 au marché de gestion et de maintenance des installations thermiques qui a pour objet :

- de supprimer le site du Centre médico-Social, suite à la vente des locaux par la Ville au Conseil Général,
- de regrouper les sites Maternelle et Primaire l'Yeuse en un seul site suite aux travaux de mise en conformité GAZ,
- d'inclure dans le cadre du marché des matériels nouveaux (appareils de chauffage des serre-tunnels aux Espaces Verts) ainsi que le nouveau site du Golf de ROYAN,
- de modifier la valeur de la consommation de référence (NB) et de la redevance P3 du site "Palais des Congrès" suite à la rénovation de la chaufferie,
- de modifier l'article 7.1 du C.C.A.P. en avançant la date des factures définitives au 30 juin au lieu du 30 septembre pour les redevances annuelles des prestations forfaitaires P1-P2-P3, ceci pour des raisons de commodités de facturation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de modifier certaines clauses du marché de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 24 janvier 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'Avenant N°4 au marché conclu avec la Société DALKIA relatif à la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le présent Avenant,
- d'imputer la dépense correspondante sur le Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS